



Le sept octobre deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-SAVIN dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Savin, sous la Présidence de Monsieur Hugues MAILLET, Maire.

Présents : MM. MAILLET, PLUMEREAU, LEFEUVRE, CHAUSSEBOURG, SOYER, LAFORGE, DE BRESSER, LEVRIER, NIBEAUDEAU, ROUSSE.

Absents excusés : MM. NIBEAUDEAU qui a donné pouvoir M. PLUMEREAU, LEROUGE qui a donné pouvoir à M. LEFEUVRE, JEAN qui a donné pouvoir à M. MAILLET.

Absents : MM. BERTON, FAYOLLE.

Julien SOYER a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé après lecture par les membres présents.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de rajouter sept délibérations à l'ordre du jour :

- **Budget Commune – Décision modificative n°3,**
- **Budget Résidence – Décision modificative n°1,**
- **Communauté de Communes Vienne et Gartempe – Validation du rapport de la CLECT du 15 septembre 2021,**
- **Communauté de Communes Vienne et Gartempe – Répartition du FPIC 2021,**
- **Reversement aide exceptionnelle activités périscolaires à la Commune de Nalliers,**
- **Convention relative au fonctionnement et à la gestion du Pôle Éducatif de Territoire Val de Gartempe.**
- **Projet de mise aux normes de la main courante au stade municipal François Prat.**

Et d'annuler la délibération suivante qui doit être rediscutée avec la MJC La Vigne aux Moines :

- **Convention pour la fabrication et le portage de repas dans le cadre des centres de loisirs et du plan mercredi.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2021/10/07/57 :**Recrutement d'une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences – Aide à la cantine – Entretien des locaux communaux – Remplacement au pôle scolaire à compter du 11 octobre 2021 :**

Madame PLUMEREAU, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires informe le conseil municipal de la nécessité de recruter une personne afin d'aider au service de la cantine, de l'entretien des locaux communaux et du remplacement des agents au pôle scolaire, notamment pendant leurs congés.

Pour des raisons financières, après renseignements pris, une personne en CAE dans le cadre d'un parcours Emploi Compétence pourrait être recrutée à raison de 30 h hebdomadaires avec un taux de prise en charge à 80 % du SMIC horaire brut à compter du 11 octobre 2021.

Une liste de demandeurs d'emploi respectant les critères de ce dispositif a été demandée à Pôle Emploi.

Chaque Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences sont les garants de l'efficacité de la démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne son accord pour autoriser ce recrutement pour une période de 12 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois) à raison de 30 h par semaine, comme le prévoient les textes actuellement en vigueur, à compter du 11 octobre 2021,**
- **autorise le maire à procéder à ce recrutement et à signer le contrat ainsi que tous documents s'y rapportant.**

N° 2021/10/07/58 :**Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant en commission territoriale d'Énergie par les communes adhérentes au SYNDICAT ENERGIES VIENNE des Communautés 1 à 6 (1. Civraisien en Poitou 2. Grand Châtellerault 3. Haut-Poitou 4. Loudunais + Epieds 5. Vallées du Clain 6. Vienne et Gartempe) :**

Vu l'article L.5211-7 du CGCT,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2017-D2/B1-008 en date du 30 juin 2017, portant modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2018-D2/B1-029 en date du 21 décembre 2018, portant actualisation des membres du Syndicat ENERGIES VIENNE suite à des fusions de communes,

Considérant l'adhésion de la commune au Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant les élections municipales,

Considérant la nécessité de redésigner le représentant titulaire et le représentant suppléant en Commission Territoriale d'Énergie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d’Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE à savoir :

- **représentant CTE titulaire : SOYER Julien**
- **représentant CTE suppléant : JEAN Éric.**

La Commission Territoriale d’Energies, qui sera animée par le Syndicat ENERGIES VIENNE, sera un lieu d’échange privilégié sur tous les besoins énergétiques des communes afin de répondre au mieux à leurs attentes. Elle se réunira au moins une fois par an. Elle constituera également, le collège électoral au sein duquel seront élus 85 délégués appelés à siéger au Comité Syndical. Le moment venu, le représentant titulaire sera invité à se porter candidat, s’il le souhaite, à un poste de délégué au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord.

N° 2021/10/07/59 :

Approbation du rapport d’activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) :

Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d’activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG).

Celui-ci retrace l’ensemble des réalisations 2020 ainsi qu’une vue d’ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la Commune au Conseil Communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Approuve le rapport d’activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.**

N° 2021/10/07/60 :

Budget Commune : Décision modificative n°3 :

Ajustement articles (acquisition illuminations de Noël, Emploi CAE...)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles (chap.)- opération	Montant	Articles (chap.)- opérations	Montant
2313 (23) - 309 : Réhabilitation logis	- 15 000.00		
2188 (21) – 325 : Acq. mobilier, matériel et autres	3 500.00		
2152 (21) – 372 Voirie Rue de Bel-Air et Rue des Granges	11 500.00		
	0.00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles (chap.)- opération	Montant	Articles (chap.)- opérations	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	- 18 000.00		
615232 (011) : Réseaux	14 000.00		
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	4 000.00		
	0.00		
Total dépenses	0.00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2021/10/07/61 :

Budget Résidence : Décision modificative n°1 :

Régularisation d'imputation (acquisition plaques induction logements résidence)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles (chap.)- opération	Montant	Articles (chap.)- opérations	Montant
2183 (23) - 103 : Matériel de bureau et informatique	- 3 742.78		
2188 (21) – 103 : Autres immobilisations corporelles	3 742.78		
	0.00		
Total Dépenses	0.00		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2021/10/07/62 :

Communauté de Communes Vienne et Gartempe – Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 septembre 2021 :

Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 15 septembre 2021.

Ce rapport a pour objet :

• La révision de l'Attribution de Compensation des Communes de ANTIGNY, AVAILLES-LIMOUZINE, BOURESSE, BRIGUEIL-LE-CHANTRE, LA BUSSIÈRE, LA CHAPPELLE-VIVIERS, CIVAUX, FLEIX, GOUEX, L'ISLE-JOURDAIN, LATHUS ST REMY, LAUTHIERS, LHOMMAIZE, LUSSAC-LES-CHATEAUX, MAZEROLLES, MONTMORILLON, MOULISMES, PERSAC, PLAISANCE, SAINT-GERMAIN, SAINT-LAURENT-DE-JOURDES, SAINT-LEOMER, SAINT-PIERRE-DE-MAILLE, SAINT-SAVIN, SAULGE, SILLARS, LA TRIMOUILLE, VALDIVIENNE et VERRIÈRES, relative au service Instruction du droit des sols.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021.

N° 2021/10/07/63 :

Communauté de Communes Vienne et Gartempe – Répartition du FPIC 2021 :

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de Communes.

L'avis des communes sollicité compte tenu de la validation au Conseil communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'État en application de différents critères retenus pour cette répartition.

Le Maire précise que la répartition libre nécessite **un vote favorable des 55 communes membres**, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner pour une répartition libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la répartition libre proposée par le Conseil communautaire du 23 septembre 2021.

N° 2021/10/07/64 :

Reversement aide exceptionnelle activités périscolaires à la Commune de Nalliers :

Martine PLUMEREAU, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, explique qu'une aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement (activités périscolaires) de **5 800 €** a été accordée au Pôle Éducatif de Territoire Val de Gartempe dans le cadre du PEDT par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

De ce montant il convient de reverser **828.58 €** (5 800 € : 84 élèves du PEDT x 12 élèves de Nalliers) à la Commune de Nalliers qui fait partie de ce PEDT.

La somme de 800 € avait été prévue au budget primitif 2021 à l'article 657348 en accord avec le Receveur Municipal. Les 28.58 € feront l'objet d'un virement de crédit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le nécessaire soit fait afin de reverser la part qui revient à la Commune de Nalliers.

N° 2021/10/07/65 :

Convention relative au fonctionnement et à la gestion du Pôle Éducatif de Territoire Val de Gartempe :

Sur proposition du comité de gestion en date du 5 octobre 2021, Martine PLUMEREAU, adjointe aux affaires scolaires, présente une nouvelle convention relative au fonctionnement et à la gestion du Pôle Éducatif de Territoire Val de Gartempe.

Cette nouvelle convention intègre le Maire de la Commune de Villemort ainsi que la modification de la composition du bureau du comité de gestion (1 parent d'élève au lieu de 2).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

N° 2021/10/07/66 :

Projet de mise aux normes et de sécurité de la main courante du stade municipal François Prat :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le stade de football François Prat nécessite une mise aux normes de sécurité en ce qui concerne la main courante par anticipation en cas de montée en Régionale 1 ainsi que pour protéger les jeunes enfants des risques d'accident provoqué par la frappe d'un adulte.

Le Club Athlétique Saint-Savin/Saint-Germain a transmis deux devis :

- SO-DI-BAT pour 42 220.60 € HT soit 50 664.72 € TTC.
- CASAL SPORT pour 42 947.78 € HT soit 51 599.34 € TTC.

Il explique qu'il a rencontré le 5 octobre dernier, Monsieur le Sous-Préfet de Montmorillon qui lui a conseillé de déposer d'urgence un dossier de demande de subvention au niveau DETR sur laquelle il resterait a priori des fonds (30 % du montant HT des travaux).

Il conviendra ensuite de solliciter le Département de la Vienne, la Fédération Française de Football et les instances départementales et régionales ainsi que la Commune de Saint-Germain.

Le plan de financement à ce jour est le suivant :

<u>Montant de la dépense</u>	<u>Nature recettes</u>	<u>Montant recettes</u>
42 220.60 € HT	DETR	12 666.18 €
	Commune de Saint-Germain	14 777.21 €
	Commune de Saint-Savin	14 777.21 €

Aussi, le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement et l'opération présentés,
- de l'autoriser à déposer le dossier de subventions DETR,
- de l'autoriser à engager toute autre demande de subvention auprès du Département de la Vienne, la Fédération Française de Football et les instances départementales et régionales ainsi que la Commune de Saint-Germain ou autres.
- de l'autoriser à signer, lui ou son représentant tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Questions diverses :

Séminaire du Conseil Municipal de Saint-Savin

Sur proposition de Julien SOYER, un séminaire du conseil municipal de Saint-Savin aura lieu le 20 novembre 2021 de 10 h à 16 h à la Maison des associations.

Travaux du mini-square Jean-Marie ROUSSE Place de la Libération

Le Maire informe le Conseil Municipal du début des travaux concernant la création du mini-square Jean-Marie ROUSSE. Une nacelle afin de tailler l'arbre existant en totem a été réservée pour le mercredi 13 octobre 2021 et une pelleteuse pour le lundi 18 octobre. Ce matériel sera mené par les employés communaux.

Les arbres vont être commandés dans les jours qui viennent afin d'être plantés le plus rapidement possible.

Il indique également que la Famille ROUSSE a fait don de 2 236 € à la commune afin d'aider au financement de ce square. (il s'agit des dons récoltés lors des obsèques de Jean-Marie ROUSSE). La plaque de ce square a été fabriquée et offerte par l'entreprise CREAPUB 86 & Associés de Béthines.

SIMER

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle implantation proposée par le SIMER du Point d'Appart Collectif Rue André Métivier suite à la demande des usagers des logements HABITAT DE LA VIENNE.

En effet, le premier emplacement choisi ne convenait pas à certains.

Après avis des conseillers présents, le Maire ne donnera pas son aval jugeant l'emplacement inesthétique.

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'ÉTAT et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'ÉTAT à destination des Collectivités Territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. Un contrat en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Non dotés d'une enveloppe financière propre, les CRTE seront des documents-cadres qui permettront d'établir un projet de territoire ainsi qu'une « feuille de route » partagée entre l'ÉTAT et la CCVG, et tenant compte des attendus des communes et des différents partenaires associés.

Cette feuille de route sera destinée à faciliter, sur la base du projet de territoire partagé, l'identification de projets et l'orientation de crédits d'ÉTAT sur les opérations via les dispositifs de droit commun, appel à projets thématiques, et crédits issus du Plan de relance National.

Etablis pour la période 2021-2026 et bénéficiant d'opportunités renforcées en 2021-2022 du fait du Plan de relance, les CRTE se déclineront en une convention bipartite reprenant le projet de territoire et les objectifs partagés entre l'ÉTAT et l'EPCI et une maquette financière pluriannuelle listant tous les projets identifiés, décliné par la suite en conventions financières annuelles actant du financement des projets « mûrs » retenus dans le cadre du CRTE.

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dans le cadre de la signature du CRTE avec l'ÉTAT, et la préparation du comité de pilotage prévu prochainement, a besoin d'avoir une vision claire de l'avancement des projets sur notre commune. Dans un premier temps, la CCVG prendra uniquement en compte les projets dont le démarrage est prévu pour 2021 ou 2022 dont notre projet « Réaménagement du cœur de bourg » qui devra être scindé en deux :

- Accessibilité et voirie avec extension de tout le pourtour de la Place de la Libération ainsi que la Rue de l'Abreuvoir. (un devis réactualisé est demandé au SIMER).
- Aménagement paysager, voie piétonne et parking.

Séance est close à 21 H 00.

<p>Hugues MAILLET Maire</p>	<p>Martine PLUMEREAU 1^{re} Adjointe</p>	<p>Marylène NIBAUDEAU 2^{ème} Adjointe</p> <p><u>Excusée</u></p>
<p>LEFEUVRE Angélique Conseillère municipale</p>	<p>FAYOLLE Valentin Conseiller Municipal</p> <p><u>Absent</u></p>	<p>LEROUGE Alexandre Conseiller Municipal</p> <p><u>Excusé</u></p>
<p>CHAUSSEBOURG Christine Conseillère Municipale</p>	<p>SOYER Julien Conseiller Municipal délégué</p>	<p>LAFORGE Valentin Conseiller Municipal</p>
<p>DE BRESSER Anita Conseillère Municipale</p>	<p>BERTON Patricia Conseillère Municipale</p> <p><u>Absente</u></p>	<p>LEVRIER Béatrice Conseillère Municipale</p>
<p>JEAN Éric Conseiller Municipal</p> <p><u>Excusé</u></p>	<p>NIBAUDEAU Alain Conseiller Municipal</p>	<p>ROUSSE Emmanuelle Conseillère Municipale Déléguée</p>